

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
7 – 2022 / N° 8

SEANCE du 04 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 26.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

**Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale**

Objet : Dégâts d'orages : Travaux chemins, fossés et canal et demande de subvention au Département

Suite aux fortes pluies du 07/09/2022, de nombreux dégâts ont été constatés sur le domaine communal et chez certains administrés. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée.

Il est nécessaire de faire intervenir une entreprise pour faire des travaux sur les chemins, fossés et sur le canal.

Des devis ont été demandés à J.M NOYER TP, à BARBE TP, à GILLES TP et à FAURE TP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DIT** que l'analyse des offres et le choix de l'entreprise se feront en séance extraordinaire.
- **ACCEPTE** de demander une subvention au Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 7/10/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 7/10/2022
Et de la réception en Préfecture le 7/10/2022

Le Maire